



Filière sportive

EXAMEN PROFESSIONNEL D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AVANCEMENT DE GRADE

SESSION 2021

L'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics de Bretagne, de Normandie et des Pays de Loire.

I – Examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ere classe - avancement de grade.

A – Calendrier

Période d'inscription	22 septembre au 22 octobre 2021
Période de préinscription	22 septembre au 14 octobre 2021
Date limite de validation de l'inscription	22 octobre 2021
Epreuve écrite d'admission	14 janvier 2021
Epreuve orale d'admission	16, 17 et 18 mars 2021
Réunion de jury d'admission	18 mars 2021

B – Inscriptions

109 candidats se sont préinscrits à cet examen professionnel entre le 22 septembre et le 14 octobre 2021.

Sur les 104 candidats ayant validé leur inscription dans les délais réglementaires, tous remplissaient les conditions pour se présenter à cet examen.

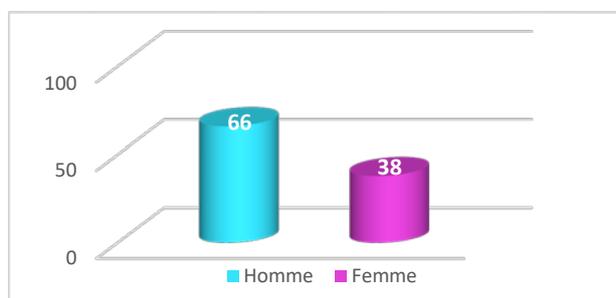
Ainsi, 104 candidats ont été admis à concourir.

II - Candidats

A - Origine géographique

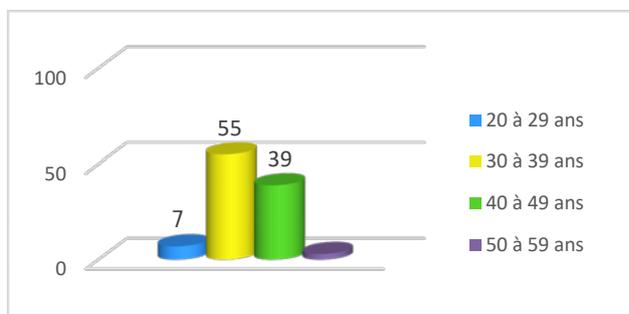
REGION	ADMIS A CONCOURIR	
	Nombre	Total
Bretagne	23	94 Soit 90 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	42	
Normandie	29	
Hors Grand Ouest	10	10 Soit 10 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition Hommes-Femmes



Les hommes représentent la majorité des admis à concourir (66 %)

C - Tranches d'âge



55 % des candidats ont entre 30 et 39 ans

III – Epreuve écrite d'admission

A - Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 14 janvier 2021 à la salle Le Triptik d'Acigné (35).

Sur les 104 candidats admis à concourir, **88 étaient présents à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 15,38 %. Pour information, 111 candidats avaient été convoqués à la session 2019 de cet examen, 99 étaient présents (10,81 % d'absentéisme).

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet complet est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indications de correction.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite de cet examen professionnel est le suivant : « rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales ».

Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, 4 intervenants ont participé à la correction des copies de l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admission entraîne l'élimination du candidat. Tous les candidats ayant au moins obtenu 5/20 sont convoqués à l'épreuve d'entretien oral.

1 – Correction de l'épreuve écrite

Le sujet de l'épreuve proposé cette année est le suivant :

« Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe à la Direction des sports de la commune de Sportville (100 000 habitants). En collaboration avec le tissu associatif sportif très développé de la Ville, le Maire souhaite engager une campagne de prévention contre les violences sexuelles dans le sport.

Dans cette perspective, le Directeur des sports vous demande dans un premier temps, en tant que référent de l'animation sportive locale, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enjeux de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport et les outils existants. (10 points)

Il souhaite que ce rapport soit, dans un deuxième temps, complété par un plan d'actions opérationnelles pour la commune. » (10 points)

2 - Résultats de cette épreuve :

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes Eliminatoires (<5/20)
2021	88	8,95	18,00	2,00	15
2019	99	8,50	19,00	3,00	14

54 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 61 % des candidats présents.

15 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 17 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Les correcteurs ont jugé le sujet intéressant et d'actualité. Le choix des documents était pertinent et conforme au cadrage. Le dossier était simple à traiter avec un plan induit par le libellé du sujet ainsi que les documents proposés.

Si les correcteurs ont relevé une bonne compréhension du dossier par les candidats ainsi qu'un respect de la forme exigée. Ils regrettent toutefois des erreurs de positionnement de leur part, notamment dans la première partie, pour laquelle un grand nombre de copies s'apparentait davantage à une dissertation qu'à une note de synthèse. Les candidats ont souvent exprimé leur opinion au détriment d'un état des lieux objectif, en appui sur les documents du dossier. Les candidats doivent veiller à adopter une posture adéquate, conforme aux consignes et adaptée au destinataire du rapport.

Concernant la seconde partie, dédiée aux propositions opérationnelles, les correcteurs ont noté une forte tendance des candidats à recourir à la méthodologie de projet (COPIL, etc.), traduisant dans de nombreuses copies sa maîtrise approximative, souvent présentée de façon descriptive et théorique, au détriment d'une analyse plus approfondie. Il était en effet attendu des candidats que cette méthodologie de projet soit évoquée comme un outil au service d'actions ciblées. Les correcteurs auraient également apprécié lire dans les copies des propositions basées sur l'échange, la co-construction ou encore l'intégration du tissu associatif local.

Enfin, des propositions ont mis en évidence une méconnaissance des candidats du fonctionnement et de la place, non omnipotente, du service des sports dans une collectivité.

Ainsi, les correcteurs conseillent aux candidats :

- dans la première partie : de prendre le temps de sélectionner les éléments essentiels des documents afin d'étayer leur propos et de dresser un état des lieux documenté,
- dans la seconde partie : d'éviter le développement théorique d'outils méthodologiques mais de proposer une véritable réponse professionnelle. Les candidats doivent également mettre l'accent sur l'incidence des actions proposées, en plus d'en détailler succinctement les modalités de mise en œuvre.

Enfin, et de façon plus globale, les correcteurs invitent les candidats à mieux se préparer à la gestion du temps, à faire preuve de neutralité dans leur propos et à soigner leur écriture, leur orthographe et leur syntaxe. Des copies étaient inachevées, démontrant la difficulté de l'exercice pour certains candidats.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Aucune copie n'a été soumise au jury.

D - Candidats convoqués à l'épreuve orale

S'agissant d'un examen professionnel d'avancement de grade, les deux épreuves sont des épreuves d'admission. Conformément à l'article 6 du décret n°2011-792 du 28 juin 2011, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe, « ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite », 73 candidats ont été admis à se présenter à la 2^{ème} épreuve obligatoire d'admission :

IV - Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 3 jours du 16 au 18 mars 2021 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Sur les 73 candidats convoqués, 71 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2,74 %.

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles, ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement.

Durée : 20 mn dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Année	Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes Eliminatoires (<5/20)
2021	71	12,01	19	5	0
2019	83	9,94	17,00	4	1

21 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 30 % des candidats présents.

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à cette épreuve.

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Les membres du jury soulignent une assez bonne préparation des candidats à cette épreuve d'entretien dans l'ensemble, dont les exposés étaient structurés et le plan annoncé. Les candidats ont également su montrer leur motivation en se projetant dans le grade, dont ils appréhendent généralement les missions.

Les membres du jury notent toutefois de la part d'un certain nombre de candidats un manque de culture territoriale ainsi qu'une méconnaissance des politiques sportives, en particulier de la part des candidats exerçant en milieu aquatique.

C - Candidats admis

Après avoir examiné les résultats des deux épreuves d'admission (écrite et orale), et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

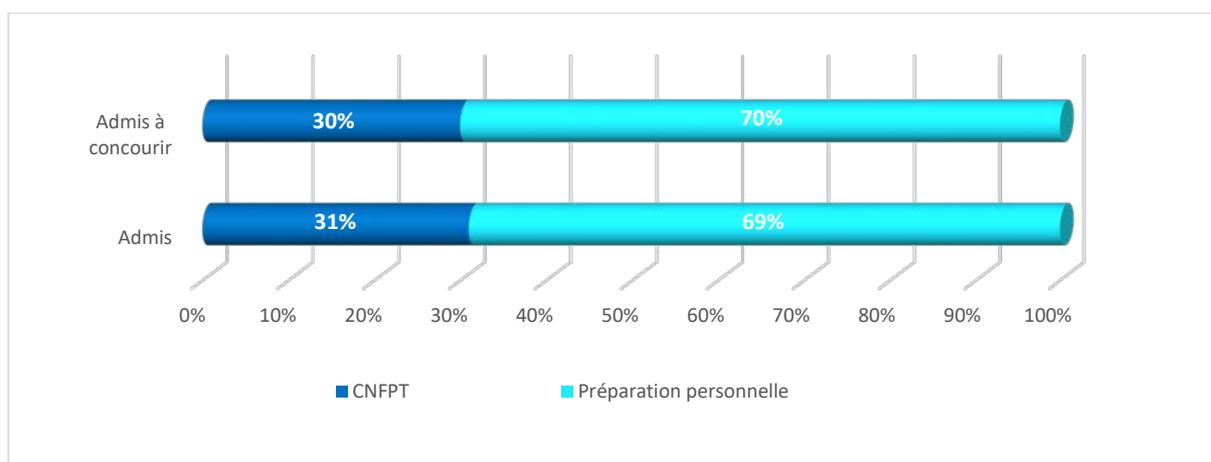
	Candidats	
Nombre de présents	71	
Meilleure moyenne / 20	16,25	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	48	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis
	10	48

Soit 48 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 48 candidats admis :

- 33 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 69 %,
- 15 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 31 %,



Les 48 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 4 % de niveau 7 (bac +5)
- 56 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 15 % de niveau 5 (bac + 2),
- 23 % de niveau 4 (bac).

V – Analyse et conclusion

Le jury tient à féliciter les 48 lauréats de cette session 2021 à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe.

Si les candidats ont majoritairement fait preuve de motivation et de sérieux dans la préparation de l'épreuve orale d'entretien, l'épreuve écrite de rapport reste négligée, en attestent les résultats respectifs de ces deux épreuves.

Par ailleurs, et dans la continuité des précédentes sessions, le jury relève chez une majorité de candidats un manque de connaissances et d'ouverture d'esprit quant aux politiques sportives menées dans les collectivités, à leurs compétences mais également quant à la place du service des sports au sein d'une collectivité. Cette méconnaissance transparaît aussi bien à l'écrit, dans les propositions opérationnelles formulées, qui manquent de cohérence et de résonance avec le monde territorial, mais aussi à l'oral, par un positionnement des candidats très centré sur les pratiques professionnelles exercées au sein de leur établissement.

Les membres de jury invitent ainsi les candidats à parfaire leurs connaissances en ce sens, mais également à s'intéresser davantage à l'actualité ainsi qu'aux projets menés à des niveaux de collectivité élargis.

Le jury souhaite rappeler également que se présenter à un examen professionnel d'avancement de grade n'est pas une « validation » de l'expérience passée du candidat mais une volonté affichée par le candidat d'exprimer sa motivation et capacité à exercer de nouvelles fonctions en lien avec le grade visé.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 8 juillet 2021

Le Président du jury
Laurent HAMELIN